

**Demandes d'autorisation  
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

**Mercredi 3 février 2021**

**18 h 30**

**Dossiers :** D08-01-21/B-00001, D08-01-21/B-00002, D08-01-21/B-00003

**Propriétaires (s) :** Ted Lewandowski

**Adresse :** 84 à 90, rue Doane

**Quartier :** 7 - Collège

**Description officielle :** lots 10 et 11, plan enr. 458 et parties 1-6, plan de renvoi 4R-32815

**Zonage :** R3A

**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en quatre parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chacune des quatre maisons en rangée de deux étages existantes.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et de concessions de servitudes/emprises.

La propriété est représentée par les parties 1 à 6 du plan 4R-32815 qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites-ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00002	6,0 m	30,47 m	185 m <sup>2</sup>	3	88, rue Doane
B-00003	6,01 m	30,47 m	316,3 m <sup>2</sup>	2 et 5*	86, rue Doane
(Conservée)	13,09 m (irrégulière)	30,47 m	417 m <sup>2</sup>	1 et 6*	84, rue Doane
(Conservée)	10,07 m	30,47 m	304 m <sup>2</sup>	4	90, rue Doane

\*Il est proposé d'établir une servitude/emprise sur la partie 6 aux fins d'accès piétonnier au bénéfice des propriétaires des parties 2, 3 et 5 (86 et 88, rue Doane). Par

conséquent, une demande d'autorisation D08-01-21/B-00001 a été déposée en vue d'obtenir une concession de servitude/emprise.

\* Il est aussi proposé d'établir une servitude/emprise sur la partie 5 aux fins d'accès piétonnier au bénéfice des propriétaires de la partie 3 (88, rue Doane).

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.